

# Le ministère de l'Intérieur ....

## ... Le ministère de la discrimination salariale ?

JUIN 2021

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, année de la mise en place du RIFSEEP\* pour les corps des IPCSR et DPCSR, le SANEER n'a cessé de travailler à la revalorisation du régime indemnitaire.

Leader sur ce dossier, le SANEER a obtenu :

- En 2018, la revalorisation de l'IFSE de 45 % (la prime mensuelle) des IPCSR et DPCSR affectés en Île-de-France pour un montant total de 526 900 €.
- En 2019, la revalorisation d'un montant de 100 € du CIA (prime annuelle versée en décembre), ce qui a porté le CIA des IPCSR à 250 € et celui des DPCSR à 300 €.
- En 2020, une enveloppe catégorielle de 216 750 a porté le CIA des IPCSR à 410 € et celui des DPCSR à 440 €.

Ces revalorisations sont à porter au crédit de notre seule organisation syndicale.

\* régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel



### **CES REVALORISATIONS SONT-ELLES SUFFISANTES ? NON !**

Malgré l'effort budgétaire consenti, le SANEER constate que les corps des IPCSR et DPCSR sont victimes d'un véritable **décrochage indemnitaire** qui, s'il n'est pas corrigé, peut être qualifié de **discrimination salariale** envers les deux corps de la filière sécurité routière. Pour ce faire le SANEER revendique **un alignement du CIA sur celui des corps analogues administratifs et techniques du ministère.**

Soit :

**Le SANEER, 1ère force syndicale de la  
filiale Éducation et Sécurité Routières**

MONTANTS MOYENS					
Catégorie A			Catégorie B		
Grade	Administration centrale et Île-de-France	Services déconcentrés	Grade	Administration centrale et Île-de-France	Services déconcentrés
DPPCSR	1 130 €	1 060 €	IPCSR 1	740 €	690 €
DPCSR	910 €	890 €	IPCSR 2	690 €	640 €
			IPCSR 3	640 €	590 €

## CONSTAT SUR UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

### Comparaison entre un SA et un IPCSR

Suite à la primo-affectation, puis 3 changements de poste et la promotion au(x) grade(s) supérieur(s) la différence perçue brute annuelle (IFSE+CIA) **est toujours en faveur du corps des secrétaires administratifs (SA)**

En services déconcentrés :

SACE/IPCSR1 + 211 €

SACS/IPCSR2 + 226 €

SACN/IPCSR3 + 996 €

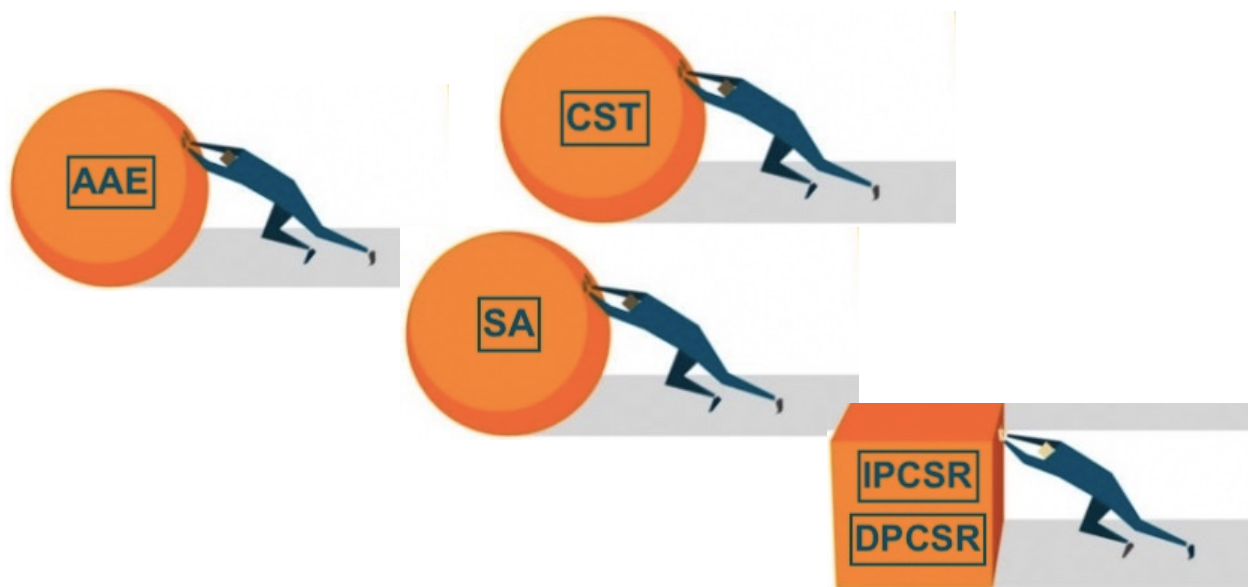
En Île-de-France :

SACE/IPCSR1 + 856 €

SACS/IPCSR2 + 1 022 €

SACN/IPCSR3 + 1 182 €

**LE SANEER REVENDIQUE L'ALIGNEMENT du CIA DES IPCSR et DPCSR SUR CELUI DES CORPS ANALOGUES, UNE URGENCE AFIN D'ÉVITER UN VÉRITABLE DECROCHAGE INDEMNITAIRE.**



**Le 17 juin, mobilisons-nous contre la discrimination salariale !**